

**1. À quelle(s) condition(s) un organisme peut-il recevoir du mécénat ?**

- a. À condition d'être d'intérêt général.
- b. À condition d'être mentionné comme organisme pouvant recevoir du mécénat par la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.
- c. À condition de recevoir un agrément de l'État.
- d. À condition de ne pas vendre de produits.

**2. Quelles sont les formes de don possibles pour les entreprises ?**

- a. En numéraire.
- b. En nature.
- c. En compétence.

**3. Le mécénat croisé c'est :**

- a. financer des projets répondant à plusieurs axes d'engagement.
- b. financer des projets avec plusieurs bénéficiaires.
- c. financer des projets avec d'autres donateurs.

**4. Donnez trois motivations des entreprises pour la pratique du mécénat.**

- a. Contribuer à l'intérêt général.
- b. Exprimer, incarner les valeurs de l'entreprise.
- c. Vendre de nouveaux produits.
- d. Construire des relations avec les acteurs du territoire.
- e. Valoriser l'image et la réputation de l'entreprise.
- f. Se faire connaître sur un nouveau marché.

**5. Sélectionnez deux éléments clés de la stratégie de mécénat.**

- a. Stratégie partenariale.
- b. Stratégie de communication interne.
- c. Stratégie de communication externe.
- d. Stratégie financière.

**Réponses :** 1. a. ; 2. a., b. et c. ; 3. a. ; 4. a., b., d. et e. ; 5. a. et b.